



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral en date de ce jour est prescrite, à la demande de Saint-Malo Agglomération, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme du projet d'aménagement de la ZAC Atalante sur les communes de Saint-Malo et de Saint-Jouan-des-Guérets.

Les dossiers de demande de déclaration d'utilité publique comprenant entre autre une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à Saint-Malo Agglomération ainsi qu'à la mairie de Saint-Malo et de Saint-Jouan-des-Guérets pendant 32 jours consécutifs, (et consultable sur <http://www.stmalo-agglomeration.fr/modification-vocation-Atalante.html>) **du vendredi 15 décembre 2017 (9h) au lundi 15 janvier 2018 inclus (17h30)**,

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations et propositions sur le projet ou les adresser par écrit ou par voie électronique (ZAC.Atalante@stmalo-agglomeration.fr), impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à Saint-Malo Agglomération 6 rue de la ville Jégu 35260 CANCALE.

Madame Danièle FAYSSE, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public :

Lieux	Jours et heures de permanence	Horaires d'ouverture et adresses
SMA	Le vendredi 15 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 Le lundi 15 janvier 2018 de 14h30 à 17h30	Lundi à vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 6 rue de la ville Jégu 35260 CANCALE
Mairie de St-Jouan des Guérets	Le mercredi 20 décembre de 14h00 à 16h00 Le mardi 9 janvier 2018 de 14h00 à 16h00	Lundi à jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h vendredi de 9h30 à 12h30 4 place de l'Église 35430 ST JOUAN DES GUERETS
Mairie de St-Malo	Le jeudi 4 janvier 2018 de 14h00 à 17h00	Lundi à vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Locaux de la direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme 18 chaussée Eric Tabarly 35400 ST MALO

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à Saint-Malo Agglomération, à la mairie de Saint-Malo et à la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

RENNES, le **20 NOV. 2017**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Denis OLAGNON